

Budget principal

ministères, on se rend compte qu'il y aurait des possibilités de réduire les dépenses dans bien des cas, et d'affecter ces montants à d'autres domaines qui rendraient de plus grands services à la population.

Dans la déclaration du ministre et le document qui l'accompagne, on nous a donné un aperçu des principales mesures contenues dans le budget. Nous constatons qu'un pourcentage de 27.8 p. 100 d'un budget de l'ordre de 28 milliards 242 millions est consacré au bien-être social et à la santé. Cela est tout à fait normal, parce que dans un pays ou dans une famille tous les efforts de l'individu sont faits en vue de protéger sa santé et satisfaire à ses besoins corporels. Il est tout à fait normal que l'on consacre un plus grand pourcentage des fonds à la santé et au bien-être.

Un deuxième poste prend également une grande part du budget, soit celui de l'expansion et du soutien économique. Je suis d'accord pour qu'on fasse des efforts dans ce domaine, mais je demande au gouvernement, au cabinet et au président du Conseil du Trésor d'examiner avec soin les subventions accordées aux grandes corporations, pour voir si réellement les millions que les Canadiens paient pour développer ou maintenir leurs industries ont la même efficacité, et si elles créent les emplois pour lesquels on a versé des millions. S'il y a lieu, on devrait faire des enquêtes approfondies afin de découvrir si l'on a gaspillé de l'argent et afin d'éviter que cela fasse l'objet de scandales.

Un troisième poste est aussi très important, c'est celui du service de la dette publique. Je pense qu'on pourrait parler de ce sujet pendant deux jours et deux nuits, et nous aurions encore quelque chose à dire.

Une voix: Deux mois.

M. Lambert (Bellechasse): Oui, pendant encore deux mois. C'est un poste tellement important. C'est ridicule de voir comment on considère ce poste comme étant sacré. Personne ne peut réussir, dans le système actuel, à le diminuer. On peut discuter des autres, mais non celui-là. Il ne faut pas y toucher, c'est plus sacré que Dieu lui-même.

Je pense que l'on pourrait modifier notre système de financement dans le secteur public en utilisant davantage les institutions qui sont à notre disposition, si l'on modifiait seulement une loi: celle de la Banque du Canada, pour que le gouvernement puisse demander à cette institution, qui est bien à nous, de fournir les crédits dont on a besoin dans le secteur public à un coût d'intérêt comportant uniquement les frais d'administration.

En somme, monsieur le président, qu'est-ce qu'un système monétaire? J'ai toujours compris que ce devait être un service comme celui des postes, par exemple. Le système monétaire doit aussi être un service. Il doit être sous l'autorité du gouvernement, et on doit l'ajuster aux besoins de la population. Le jour où l'on cessera d'engraisser les monnayeurs du crédit de la nation, ceux qui ont le privilège de multiplier les prêts et les dépôts en vertu d'une loi qui a été adoptée par le Parlement, mais qui devrait être modifiée, nous réussirons à diminuer le coût du service de la dette. On pourra se servir de ces milliards pour donner de meilleurs services, pour financer, par exemple, des projets d'initiatives locales. Des gens nous demandent tous les jours de faire accepter leurs projets parce qu'ils veulent travailler. Cela ne coûterait pas un sou de plus aux Canadiens, ni au gouvernement. Le ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre (M. Andras) serait bien heureux d'approuver un plus grand nombre de

[M. Lambert (Bellechasse).]

projets, et les Canadiens seraient bien heureux de travailler pour gagner leur vie.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant de passer enfin à d'autres affaires, on me permettra de faire une communication au sujet de l'étude des prévisions budgétaires et de demander si la Chambre ne pourrait pas s'entendre sur une procédure qui aiderait le chef de l'opposition et moi-même à jeter un coup d'œil sur le Règlement de la Chambre à propos des prévisions budgétaires.

Tout d'abord, la motion de renvoi des prévisions budgétaires sera présentée d'ici lundi afin que l'étude puisse commencer. Je me demande si la Chambre serait disposée à adopter dès maintenant et sans aucun débat l'ordre du gouvernement portant le numéro 10 sous la rubrique des Affaires émanant du gouvernement. Je ferai remarquer que cette motion porte sur des changements aussi bien provisoires que permanents au Règlement. Cela permettrait au comité de traiter immédiatement de cette recommandation et d'autres encore.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je m'inquiète vraiment de la procédure proposée par le leader du gouvernement. Mes craintes tiennent au fait que, si ce ne sont pas tous les députés, en leur qualité de députés, et non les seuls leaders parlementaires et chefs de partis, qui ont la possibilité de débattre les questions de procédure, les modifications proposées pourraient être limitatives et ne pas refléter l'opinion d'un grand nombre de députés qui sont ici depuis longtemps et ont parfaitement le droit de dire leur mot.

Je tiens à ajouter que nous sommes bien disposés à débattre ces questions immédiatement, s'il y a lieu. Je rappelle à Votre Honneur que cette question traîne au *Feuilleton* depuis longtemps, que l'on a visité le modèle des parlements depuis, que les autres députés se sont renseignés sur le sujet et que nous sommes tous impatients, notamment l'opposition, de voir ces changements. Si le leader du gouvernement à la Chambre a également hâte que ces changements soient apportés, qu'il les apporte d'une manière qui ne restreindra pas les droits du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je suppose que la question ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de demander s'il y a consentement unanime.

M. McGrath: J'aimerais soulever une question au sujet de ce rappel au Règlement avant qu'on ne règle cette question. Je ne crois pas que ce soit trop demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous assurer...

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour des raisons de justice, parce que le président du Conseil privé avait fait ce qu'on pouvait considérer comme une observation lorsqu'il a proposé cette suggestion, j'ai jugé qu'il convenait aussi de permettre au député de Grenville-Carleton (M. Baker) de lui répondre. En fait, le président du Conseil privé a soulevé une question qui ne pouvait être débattue sans le consentement unanime. S'il y a un consentement unanime, la question peut être débattue maintenant, sinon, il ne serait simplement pas conforme au Règlement de la débattre. En toute justice, après avoir permis aux deux côtés d'exprimer leurs observations, je ne peux laisser le débat se